

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-212700728-20230404-2023-18-DE

Collectivité : Commune de BOIS JEROME ST OUEN COMMUNE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/04/2023

Date de Convocation : 30/03/2023	Décisions N° : 2023-18	Membres : En Exercice : 15	Présents : 11	Votants : 13
-------------------------------------	---------------------------	----------------------------	---------------	--------------

Le 8/04/2023

Conseil Municipal, légalement convoqué(e), s'est réuni(e), sous la présidence de Jean-François WIELGUS , maire.

Etaient présents : M. Dominique BOGAERT 1^{ER} Adjoint ; M. DAÛY Serge, 2^{ème} Adjoint ; Mme GIRARD Alexandra ; Mme CHAMPION Laure ; Mme ROZANSKI Virginie ; M. RUTARD Fabrice ; M. CHRISTIAENS Thomas ; M. CHOPINET Jean-Noël ; M. GAVELLE Lionel ; Mme TABOUREL Juliette,

Absents excusés : M. GUYADER Alain donne pouvoir à Monsieur BOGAERT Dominique, Mme LAMARRE Nathalie ; Mme JORRE Béatrice donne pouvoir à Monsieur DAÛY Serge ; Mme PRUVOT Gaëlle

Secrétaire de séance : M. Serge DAÛY

Objet : AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2022

Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2022, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports :

Pour Rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure : 149 639.72 €

Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 142 081.99 €

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (déficit- 001) de la section d'investissement de : -242 284.61 €

Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de : 117 738.29 €

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 118 763.00 €

En recettes pour un montant de : 159 350.00 €

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 52 057.89 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par l'assemblée délibérante, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 52 057.89 €

Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 207 762.39 €

Extrait certifié conforme,

Fait à Commune de BOIS JEROME ST OUEN COMMUNE, le 4/04/2023



Le Maire

Secrétaire de Séance

Jean-François
WIELGUS

Serge DAÛY